



Réunion de clôture

Compte-rendu des échanges

30 octobre 2025, Montgaillard

Table des matières

Objectifs de la rencontre.....	2
Résumé de la rencontre	2
Compte-rendu intégral.....	3
Retour sur le déroulement de la concertation	3
Synthèse des avis exprimés au cours de la concertation.....	3
Retour de Voltalia sur la concertation et annonce des prochaines étapes	3
Echanges	4
Historique du projet, concertation et ses suites.....	4
Portage du projet	8
Opportunité du projet et planification énergétique.....	8
Rentabilité du projet et pertinence de l'éolien terrestre.....	9
Construction des éoliennes, raccordement et démantèlement.....	10
Enjeux environnementaux	10
Enjeux paysagers.....	12
Enjeux sanitaires, acoustiques et distance aux habitations	15
Retombées économiques du projet	15
Alternatives	16
Conclusion des Garants.....	16
Synthèse des éléments d'informations attendus	19
Les questions sans réponse	19
Informations complémentaires attendues	21



Objectifs de la rencontre

La réunion poursuivait les objectifs suivants :

- Rendre compte, de manière synthétique, des questions, avis et suggestions formulés au cours de la concertation ;
- Présenter les prochaines étapes ;
- Organiser un échange conclusif.

Résumé de la rencontre

La réunion de clôture a réuni près de 150 personnes, dont une dizaine de nouveaux et nouvelles participant·es à Montgaillard.

La rencontre a été animée par Julien GRENOUILLEAU, en présence de Richard PASQUET, garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Le maître d'ouvrage était représenté par Sébastien ROBERT (Directeur France de Voltalia SA), Martino LACIRIGNOLA (responsable développement en Occitanie), Sylvain ROLAND (chargé de dialogue territorial) et Rémy SAMSON (chef de projet).

Philippe FOLLIOT, sénateur du Tarn, s'est exprimé en début de réunion pour partager son opposition au projet, son intervention est à retrouver dans le compte-rendu des échanges dans les différentes thématiques. D'autres élus du territoire, et notamment du Tarn, se sont également exprimé·es à savoir la Vice-Présidente de la communauté de communes Gaillac-Graulhet en charge du PCAET, une élue à la commune de Villebrumier, la conseillère départementale du Canton de Vignoble et Bastides, le Maire de Grazac.

La réunion a été l'occasion pour le garant de partager une première synthèse des avis exprimés ainsi que les premiers enseignements de la concertation. Les échanges ont été particulièrement vifs, notamment sur la question des impacts immobiliers du projet, mais la réunion a pu se tenir jusqu'à son terme. La présence du Directeur France de Voltalia a été appréciée par les participant·es mais l'absence du Maire de Villemur-sur-Tarn et du propriétaire terrien a été de nouveau regrettée.

Plusieurs sujets ont fait l'objet d'échanges approfondis :

- L'historique du projet et le manque de concertation ressenti par les élus et habitant·es du territoire ;
- Les impacts immobiliers du projet ;
- Les enjeux environnementaux du projet et notamment la préservation l'avifaune et des chiroptères.



Compte-rendu intégral

L'ensemble de la présentation est disponible sur le site du projet ([lien](#)).

Retour sur le déroulement de la concertation

L'**animateur** revient sur le déroulé de la concertation, ses modalités d'informations et de participation¹.

Le nombre de contributions sur les registres papier et numérique ainsi que le nombre de personnes présentes à chaque rencontre est partagé à cette occasion.

Synthèse des avis exprimés au cours de la concertation

Une première synthèse, non exhaustive, des contributions est partagée² par les animateur·rices. Elle présente les principales positions exprimées au cours de la concertation. L'ensemble des contributions ont été regroupées en 10 thématiques, thématiques susceptibles d'évoluer dans le bilan rédigé a posteriori :

- Opportunité et planification énergétique du territoire
- Historique et portage du projet
- Pertinence de l'éolien terrestre sur le territoire et rentabilité du projet
- Enjeux environnementaux
- Enjeux paysagers
- Enjeux acoustiques, sanitaires et distance aux éoliennes
- Raccordement du projet
- Démantèlement
- Retombées économiques et mesures d'accompagnement
- Alternatives

Retour de Voltalia sur la concertation et annonce des prochaines étapes

Voltalia présente ses premiers enseignements de la concertation et précise les prochaines étapes³ de la concertation et du projet :

- Les Garants rédigeront un bilan d'ici le 6 décembre, qui permettra au maître d'ouvrage de nourrir sa réflexion sur la suite du projet. Voltalia devra apporter des réponses aux questions soulevées par les Garants dans un délai de 2 mois.
- L'ensemble des éléments, à savoir le bilan et la réponse de Voltalia seront mis à disposition sur le site internet du projet.
- Voltalia informera par courrier les 19 communes du périmètre de la concertation ainsi que les communautés de communes concernées des suites qui seront données au

¹ Le contenu partagé au cours de la réunion est disponible sur le support de présentation mis en ligne (pages 8 à 12).

² Le contenu partagé au cours de la réunion est disponible sur le support de présentation mis en ligne (pages 13 à 22).

³ Le contenu partagé au cours de la réunion est disponible sur le support de présentation mis en ligne (pages 25 à 28).



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

projet. Un e-mail sera également envoyé à l'ensemble des participant·es ayant laissé leurs contacts (via le système d'inscription, les feuilles d'émargement ou le registre numérique).

Voltalia ajoute souhaiter conserver un dialogue avec les élu·es et habitant·es du territoire dans le cas où le projet serait maintenu. Les modalités du cadre de dialogue seront définies une fois la décision de poursuivre ou non le projet prise.

Sébastien ROBERT, Directeur général de Voltalia France, partage également ses retours sur la concertation et insiste sur deux points :

- Il indique avoir entendu les avis exprimés et les différentes questions posées et espère que des réponses satisfaisantes ont pu être apportées ou seront apportées prochainement. Il partage l'attachement de Voltalia au principe de concertation et d'informations sur les projets réalisés. Il rappelle que Voltalia est une entreprise à mission qui poursuit deux objectifs inscrits dans les statuts de la société :
 - d'une part, améliorer l'environnement mondial en contribuant au développement des énergies renouvelables ;
 - d'autre part, en favorisant le développement local. Sur ce deuxième point, Voltalia accorde une grande importance au dialogue avec les parties prenantes sur chaque territoire et dans le cadre de chaque projet. Autrement dit, lorsqu'une décision est prise en matière d'investissement, il est demandé aux équipes de justifier de la définition du projet avec des parties prenantes locales. Toutefois, il conçoit que la concertation puisse être améliorée en démarrant plus en amont et en mobilisant un territoire et un public plus larges.
- Il exprime son accord avec les chiffres partagés par le sénateur selon lesquels le contenu carbone du kilowattheure est l'un des plus bas du monde. Cependant, il ajoute que l'électricité représente seulement 27% de l'énergie consommée en France. Pour répondre aux objectifs de décarbonation, les usages de l'électricité vont devoir se développer (voitures électriques...), ce qui nécessite de produire davantage d'électricité à travers la production nucléaire et par le développement des énergies renouvelables. A son sens, ces moyens de production sont complémentaires et ne doivent pas être opposés. En partant de ce postulat, l'enjeu est de réfléchir à la manière avec laquelle développer les énergies renouvelables sur le territoire.

Echanges

Ci-après une retranscription des échanges qui ont lieu au cours de cette réunion. Les questions et interventions du public sont écrites en bleu et les réponses du porteur de projet, des Garants ou de l'animateur·ice sont écrites en noir.

Historique du projet, concertation et ses suites

- *Le sénateur du Tarn salue le Garant et remercie la CNDP qui offre la possibilité d'organiser des espaces d'échanges permettant à chacun·e de s'exprimer.*
- *Le sénateur du Tarn témoigne du manque de concertation et de consultation des élu·es du territoire depuis 2021. Il indique avoir rencontré plusieurs élu·es tarnais·es, notamment ceux de Beauvais-sur-Tescou, Tauriac, Montvalen et Montgaillard. Il ajoute*



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

que le Maire de Villemur-sur-Tarn n'a jamais pris le temps d'échanger avec ces dernier·ères alors que les communes tarnaises seront affectées par le projet. De même, il indique que les élu·es de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet n'ont pas été sollicité·es par les élu·es du Val'Aïgo. A son sens, la solidarité territoriale nécessite une courtoisie républicaine, c'est-à-dire un dialogue entre les différent·es élu·es du territoire. De même, il regrette qu'aucun·e élu·e de Haute-Garonne ne l'ait contacté pour échanger sur le projet. Il ajoute avoir interpellé le Préfet de région à ce sujet et être en attente de réponse. Pour toutes ces raisons, il partage la colère des élu·es et habitant·es tarnais·es et leur exprime son soutien.

- Un·e participant·e indique qu'aucune concertation n'a été réalisée depuis 2021, contrairement à ce que le Directeur général de Voltalia a partagé en introduction. Il/ Elle ajoute que le principe consultation des parties prenantes énoncé ne correspond pas à la réalité de ce qui a été mis en œuvre dans le cadre du projet des Collines du Nord Toulousain. A son sens, si Voltalia est une entreprise à mission, le projet devrait être arrêté.
- Un·e participant·e partage le sentiment que Voltalia cherche à réaliser son projet le plus rapidement possible avant que les documents de planification et le contexte local n'évoluent.
- Le Maire de Bessières partage le sentiment que le Directeur général de Voltalia ne connaît pas suffisamment le projet, son historique et la concertation. Il rappelle notamment que la concertation n'a pas été souhaitée par Voltalia -alors qu'elle était sollicitée par les habitant·es depuis 4 ans- mais a été imposée par le Préfet de région. Il ajoute qu'à plusieurs reprises, les élu·es du territoire, les habitant·es et les associations ont souhaité échanger avec le Maire de Villemur-sur-Tarn notamment au niveau du bureau des maires au sein de la communauté de communes du Val'Aïgo et au niveau du Conseil départemental. Face au refus de discuter, 6 communes du territoire Val'Aïgo sur 9 ont voté une motion contre le projet.
- La Vice-Présidente en charge du PCAET de la communauté de communes de Gaillac-Graulhet regrette le manque de dialogue entre le Maire de Villemur-sur-Tarn et les élu·es des communes riveraines.

Voltalia regrette que le dialogue inter-élu·es n'ait pas eu lieu mais n'est pas en mesure de se positionner sur ce point qui concerne avant tout les élu·es.

- Un·e participant·e partage sa crainte qu'il n'y ait pas suffisamment de temps pour les échanges pendant la réunion. Il/Elle aurait préféré que le contenu des présentations soit distribué en version papier et non présenté à l'oral.
- Un·e participant·e indique avoir rencontré Voltalia il y a deux ans et devait être informé·e des suites. Toutefois, il a découvert que le projet continuait au moment du lancement de la concertation. A son sens, la concertation n'est pas satisfaisante.
- Une élue à la mairie de Villebrumier indique que sa commune n'est pas sur le périmètre de la concertation alors qu'elle subira, à son sens, les impacts visuels. Elle ajoute que



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

parmi les communes du département du Tarn-et-Garonne seule Varennes est intégrée au périmètre. Elle souhaite savoir pourquoi toutes les communes touchées par le projet n'ont pas été intégrées dans le périmètre.

Voltalia répond que le périmètre de concertation a été fixé sur le périmètre d'enquête publique qui prévoit l'intégration des communes sur un rayon de 6 kilomètres. En complément, les communautés de communes ont été informées si au moins une de leurs communes fait partie du périmètre. C'est pourquoi la commune de Varennes est intégrée et que la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne a été informée de la concertation.

- *Le deuxième adjoint de Beauvais-sur-Tescou indique avoir rencontré de nombreuses mairies pour présenter le projet et soumettre des motions contre le projet. Il a notamment rencontré Varennes mais n'a pas été reçu par le maire de Villebrumier. Il ajoute avoir échangé avec le Préfet d'Occitanie ainsi que les équipes de la DREAL. A son sens, le Préfet a demandé l'organisation d'une concertation à la suite de ces rencontres.*

Voltalia précise que le périmètre n'a pas été défini en fonction des communes qui avaient délibéré ou non sur le projet. Le périmètre correspond à la base réglementaire utilisée dans le cadre des enquêtes publiques.

Le **Garant** précise que le périmètre réglementaire a été retenu mais que cela n'empêche pas d'autres personnes de participer. Il ajoute que l'objectif du dispositif est de permettre à toutes et tous de contribuer et de s'exprimer. Les communautés de communes concernées par le projet ont été informées pour relayer l'information auprès des communes et des citoyen·nes de sorte à ce qu'un maximum de personnes puisse participer. Il ajoute que les garants ont envoyé les informations relatives à la concertation à l'ensemble des acteurs rencontrés en amont en leur demandant de relayer cette information.

- *Le deuxième adjoint de Beauvais-sur-Tescou revient sur la présentation de Voltalia et le passage « S'inscrit dans notre démarche de dialogue et d'actions envers élus et citoyens initiée en 2021⁴ ». Il rappelle qu'aucune concertation n'a été réalisée pendant 4 ans. Par ailleurs, il se demande pourquoi les prochaines étapes de concertation n'ont pas été réfléchies et définies pendant ces 4 premières années.*

Voltalia indique avoir été reçu par les élu·es de chaque commune riveraine notamment Montvalen, Tauriac, Le Born et Bondigoux dans le format souhaité par ces élu·es. Le format retenu n'étant pas celui du Conseil municipal, les présentations n'ont pas nécessairement été communiquées auprès des administré·es, ni fait l'objet de compte-rendu systématique. Ces décisions revenaient aux élu·es.

- *Le deuxième adjoint de Beauvais-sur-Tescou partage son étonnement sur la non finalisation de l'état initial environnemental alors que cela fait 4 ans que le projet est lancé. Il craint que les études complètent soient produites dans un temps très long.*
- *Le deuxième adjoint de Beauvais-sur-Tescou rappelle que le Pôle « Energies Renouvelables » du Tarn a demandé à Voltalia de réduire la taille des éoliennes. Or, la concertation a révélé que des éoliennes plus basses ne seraient pas rentables. Il demande ce que Voltalia compte faire de cette demande.*

⁴ Voir la page 25 du support de présentation disponible [ici](#).



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

Voltalia indique que le compte-rendu de la réunion en question ne mentionne pas cette demande. Il précise uniquement que « *la co-visibilité avec les communes situées dans le département du Tarn devra faire l'objet d'une étude poussée et que le scénario le moins impactant devra être privilégié.* » Ces recommandations s'intègrent à l'étude d'impact en cours de réalisation.

- *La conseillère départementale du Canton de Vignobles et Bastides indique disposer d'une expérience de la concertation et partage sa sidération sur le manque de consultation autour du projet. En tant qu'ancienne Maire de la commune de Sivens⁵, elle indique que l'absence de consultation génère des fractures, c'est pourquoi elle pilote le projet de territoire en co-construction avec les acteurs locaux depuis 11 ans. Elle espère que les élu·es ne procéderont pas à un passage en force. A l'écoute des échanges de la soirée de clôture, elle souhaite que la concertation se poursuive pour permettre à l'ensemble de la population de s'exprimer.*
- *Un·e participant·e indique que la concertation peut être réalisée à l'initiative du maître d'ouvrage et non des élu·es. Il/Elle demande à Voltalia de ne pas se réfugier derrière le manque de discussions entre les élu·es du territoire. A son sens, la consultation menée par Voltalia depuis 4 ans n'a pas été suffisante. Il/Elle ajoute qu'une concertation nécessite de partager toutes les données en transparence dont l'étude de vent.*

Voltalia répond que les études réalisées ont été publiées ou le seront prochainement. Concernant les données de vent, Voltalia précise qu'il s'agit de données brutes et non d'études.

- *Un·e participant·e demande si des personnes présentes en salle sont favorables au projet [personne ne lève la main]. Il/Elle partage son opposition au projet et ajoute être prêt·e à engager des procédures pour s'opposer à ce projet.*
- *Plusieurs participant·es indiquent souhaiter qu'un véritable dialogue puisse s'instaurer, notamment au titre la mission 2 de Voltalia « Contribuer aux côtés des habitants au développement durable des territoires ». A leur sens, cela nécessite de partager des informations fiables, ce qui ne leur semble pas être le cas depuis le début de la concertation.*
- *Un·e participant·e indique que l'ensemble des projets sur la commune de Villemur-sur-Tarn se déroule sans information ni concertation. Il/Elle cite notamment la Gravières, le parking... A son sens, un projet qui divise à ce point les communes n'est pas positif pour un territoire car les communes ont besoin d'être soudées de travailler ensemble, notamment dans la définition de projets énergétiques.*
- *Un·e participant·e félicite Voltalia pour les réponses apportées dans le cadre de la concertation.*
- *Un·e participant·e demande pourquoi le projet continue malgré la forte contestation des habitant·es et élu·es et la multitude d'arguments négatifs partagés (impacts immobiliers, paysagers, environnementaux...) Il/Elle demande quand sera annulé le projet.*

⁵ Dans ce cadre, la participante fait référence à la mort du militant écologiste Rémi Fraisse lors d'une manifestation contre le projet de Barrage de Sivens en 2014.



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

- *Un·e participant·e souhaite « féliciter » le maire de Villemur-sur-Tarn car ce projet a réussi à fédérer contre le projet un territoire réparti sur 3 départements, à savoir le Tarn, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne.*

Portage du projet

- *Un·e participant·e exprime le sentiment que le projet est porté par uniquement 3 personnes/ entités, à savoir le Maire de Villemur-sur-Tarn, le propriétaire terrien et Voltalia.*

Voltalia répond être le porteur de projet et précise, après avoir identifié une opportunité, réalisé des études et des mesures. En revanche, si le projet est mis en œuvre c'est parce qu'une demande d'autorisation aura été déposée et approuvée par le Préfet de région. Autrement dit, Voltalia n'est pas le décideur final, l'arbitrage revient aux services de l'Etat.

- *Un·e participant·e indique avoir été conseiller·ère municipal·e à Villemur-sur-Tarn dans le mandat municipal précédent et ne jamais avoir été informé de ce projet. A son sens, il s'agit d'un projet uniquement porté par le Maire de Villemur-sur-Tarn et le propriétaire terrien qui n'ont jamais communiqué sur ce projet. Il/Elle précise que les habitant·es de Villemur-sur-Tarn sont peu concernés par le projet puisque seulement 2 habitations se situent sur le périmètre concerné et que la plupart des habitant·es de Villemur-sur-Tarn ne verront pas les éoliennes.*

Opportunité du projet et planification énergétique

- *Le sénateur du Tarn partage son soutien aux énergies renouvelables et rappelle que 300 éoliennes sont implantées dans le parc naturel régional du Haut-Languedoc. De nombreuses communes de son territoire ont des éoliennes, qui permettent de produire de l'électricité mais génèrent aussi des conflits de voisinage. Toutefois, il partage quelques interrogations quant au développement de l'éolien en France. Il indique notamment que le contenu carbone du kilowattheure français est l'un des plus faibles au monde⁶, notamment grâce à la production nucléaire. Par conséquent, le développement éolien lui paraît être pertinent dans d'autres pays mais pas en France puisque l'électricité est d'ores et déjà décarbonées.*

Voltalia répond qu'il est nécessaire, en complément du nucléaire, de développer les énergies renouvelables pour favoriser l'électrification des usages et mettre fin aux énergies fossiles.

- *Le Maire de Bessières indique qu'il est inutile de discuter des besoins énergétiques français car le territoire du Val'Aigo produit d'ores et déjà plus d'électricité qu'il n'en consomme et a atteint les objectifs 2050 en matière de production renouvelable.*
- *Le Maire de Bessières rappelle que le PCAET du Val'Aigo ne prévoit pas d'actions sur l'éolien. A son sens, deux fiches sont à considérer dans le cadre de ce projet : la première porte sur le développement des énergies renouvelables et prévoit notamment le développement de l'hydroélectricité. La deuxième porte sur la préservation des paysages et n'est pas compatible avec l'implantation d'un parc éolien.*

⁶ Ces données sont disponibles sur le site Electricity Maps (lien [ici](#)). Electricitymap est un projet open source qui calcule et visualise en temps réel l'origine de l'électricité que vous consommez, ainsi que son empreinte carbone, à l'échelle mondiale. A titre d'exemple, le contenu carbone du kilowattheure français est de 23 grammes équivalent CO2, de 295 grammes en Allemagne, 536 grammes en Pologne et 190 grammes en Espagne.



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

- Selon le Maire de Bessières, il est inutile de discuter des conditions de mise en œuvre du projet et des mesures de compensation car le projet n'est pas opportun.
- La Vice-Présidente en charge du PCAET de la communauté de communes de Gaillac-Graulhet intervient pour partager son soutien aux élu·es et habitant·es du Tarn et indique que la Président de la communauté de communes a déposé un cahier d'acteur défavorable au projet. Elle ajoute que Gaillac-Graulhet a fait le choix d'exclure l'éolien dans son PCAET (valable jusqu'en 2028) au profit de l'hydroélectrique et du photovoltaïque du fait de son impact paysager trop important risquant de nuire à l'activité touristique structurante pour le territoire. Elle ajoute qu'aucune commune du territoire n'a identifié de zone propice à l'éolien dans le cadre de la définition des zones d'accélération et de développement des énergies renouvelables (ZAER).
- Un·e participant·e partage le sentiment que Voltalia cherche à modifier l'analyse de l'opportunité du projet, en incitant les participant·es à penser que le projet des Collines du Nord-Toulousain est indispensable pour l'indépendance énergétique française.
- Selon un·e participant·e, le territoire ne produit pas suffisamment d'électricité car les besoins énergétiques vont augmenter dans les années à venir notamment avec l'information, l'intelligence artificielle et les voitures électriques. Il/Elle lui paraît nécessaire de réfléchir à des projets énergétiques en concertation avec les élu·es et habitant·es du territoire.

Rentabilité du projet et pertinence de l'éolien terrestre

- Une élue à la mairie de Villebrumier informe que sa commune a été sollicitée pour un projet de 3 éoliennes en contre-bas d'un coteau mais que le conseil municipal a formulé un avis négatif. La présence de vent en bas d'un coteau la questionne, de ce fait, elle remet en question les études de vent et leur fiabilité.
- Le deuxième adjoint de Beauvais-sur-Tescou demande de nouveau de disposer de l'étude complète de vent. A partir de ces données, il souhaite notamment solliciter une contre-expertise dans le cas où le projet serait poursuivi. Il ajoute que les cabinets d'étude sont mandatés par Voltalia et a des doutes sur l'honnêteté des études.

Voltalia indique qu'une contre-expertise externe sera réalisée, si le projet se poursuit, par la banque qui mandatera un cabinet externe pour vérifier la rentabilité du projet et s'assurer que Voltalia sera en mesure de rembourser le prêt. Par ailleurs, l'étude de vent permet de prendre en compte à la fois les données mesurées sur le site pendant deux ans et les données issues de bases de données météorologiques. C'est une étude coûteuse et Voltalia ne souhaite pas diffuser publiquement les données brutes au risque qu'elles soient utilisées par un concurrent.

[Note post-réunion : Si le projet se poursuivait après la concertation, Voltalia pourra transmettre les données brutes à un bureau d'études tiers missionné par l'intervenant ci-dessus pour lui permettre de réaliser une contre-expertise de l'étude de vent, sous certaines conditions. Il devra s'agir d'un bureau d'études indépendant et disposant d'une expertise reconnue dans le domaine des études de vent applicable à l'éolien. Son choix devra être



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

soumis à l'avis des Garants et devra être réalisé en concertation avec Voltalia. La transmission des données brutes devra se faire sous accord de confidentialité.]

Voltalia rappelle que la ressource en vent est suffisante par rapport au projet tel qu'il est conçu.

- *Le Maire de Grazac partage son incompréhension à l'idée de développer un projet rentable seulement si les éoliennes mesurent 200 mètres. A son sens, il existe de nombreux territoires où le vent est suffisant pour des éoliennes de plus petite taille. Par conséquent, il considère que ce site n'est pas adapté à l'éolien. Il craint que la taille des éoliennes soit sans cesse revue à la hausse pour permettre la construction de davantage de parcs.*

Construction des éoliennes, raccordement et démantèlement

- *Le sénateur du Tarn demande à Voltalia où seront produites les éoliennes et partage ses doutes à la lecture du DMO qui mentionne l'Allemagne et la Chine. Il craint que la production soit faite en Chine à l'image des panneaux photovoltaïques dont 98% de la fabrication est chinoise. A son sens, il est incohérent de souhaiter sortir de la dépendance au gaz russe pour entrer dans une dépendance au photovoltaïque chinois.*

Voltalia répond avoir identifié 3 fabricants potentiels, à savoir Nordex (entreprise allemande), Vestas (entreprise danoise) et Siemens Gamesa (consortium allemand-espagnol). Ces entreprises sont internationales et produisent dans différents pays.

En complément, **Voltalia** ajoute que cette question se pose également dans le cadre de la construction de centrales nucléaires. A titre d'exemple, la France ne dispose pas d'uranium, matière première nécessairement importée d'Australie, du Niger ou du Kazakhstan. A l'inverse, l'éolien utilise une ressource locale, à savoir le vent.

Enjeux environnementaux

- *Un·e participant·e indique que les dégâts environnementaux se verront seulement des années plus tard.*
- *Le deuxième adjoint de Beauvais-sur-Tescou souhaite savoir qui a proposé les recommandations sur la réduction des impacts potentiels dans la synthèse de l'état initial environnemental.*

Voltalia répond que les recommandations ont été formulées par le bureau d'étude Ectare.

- *Deux représentant·es des associations Nature en Occitanie (NEO) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) expriment une opposition au projet du fait du manque d'informations mises à disposition pour permettre de statuer sur le projet. La non publication de l'état initial complet est notamment regrettée. Plusieurs questions sont de nouveau partagées :*
 - *Quelles seront les demandes de dérogation de destruction d'espèces protégées ?*
 - *Quelles mesures ERC seront proposées ?*



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

- *Quel sera le Système de Détection de l'Avifaune (SDA) choisi et quelles sont les garanties de son efficacité ?*
- *Quelles seront les modalités de suivi en phase d'exploitation et les mesures de feed-back envisageables en cas de mesure de mortalité de ma faune supérieure aux estimations ?*

Voltalia répond que le Système de Détection de l'Avifaune sera précisé à l'issue de l'étude d'impact qui appliquera la démarche ERC. En fonction des résultats de cette étude, le modèle utilisé et la stratégie utilisée seront précisés.

Voltalia ajoute que la concertation n'a pas pour objectif de statuer sur le projet et qu'il est normal que les associations aient besoin de précisions pour se positionner.

- *Le représentant de la LPO partage ses craintes concernant les impacts du projet sur l'avifaune. Il indique que des sessions d'observations ont été réalisées en 2025 sur un espace au sud de la zone d'implantation potentielle (ZIP) à Villematier. Cet espace recouvre le coin nord-est de l'aire d'étude rapprochée (AER), soit un cercle de 3 kilomètres autour de la ZIP. Il partage quelques observations faites sur le terrain par un expert des rapaces :*
 - *Présence d'espèces nicheuses de rapaces dans la ZIP avec le Busard Saint-Martin, l'Autour des Palombes, l'Epervier d'Europe, le Buse variable, le Bondrée apivore. En dehors des rapaces, la Pie-grièche écorcheur a également été observée et fait l'objet d'un Plan national d'action car sa famille est en voie de disparition.*
 - *Présence d'espèces nicheuses de rapaces dans l'AER avec l'aigle Botté, le faucon crécerelle, le faucon hobereau, le Milan noir, le Grand-Duc d'Europe, le Circaète Jean-le-Blanc. Il ajoute que ces espèces chassent à mi-hauteur et de ce fait sont particulièrement vulnérables à l'éolien en crête.*
 - *Présence d'espèces migratrices se déplaçant sur un axe sud-ouest/nord-est ayant pour la plupart traversé la ZIP par dizaines voire centaines : Balbuzard pêcheur, Milan royal (qui fait l'objet d'un Plan national d'action), Milan noir, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Epervier d'Europe, Oie cendrée, cigogne noire.*
 - *Il ajoute qu'au total, l'association a compté 95 espèces d'oiseaux sur cet espace, dont de nombreux oiseaux aux lacs de Valette.*
 - *A son sens, le projet est mal positionné. D'une part, il se situe à proximité d'une forêt qui compte de nombreuses espèces d'oiseaux de chiroptères. D'autre part, il est implanté sur les hauteurs du coteau alors que les oiseaux planieurs ont l'habitude de prendre appui sur les crêtes pour se déplacer et que les oiseaux migrants devront désormais franchir un « mur » de 300 mètres (100 mètres de relief et 200 mètres d'éoliennes).*
- *La représentante de NEO partage ses craintes concernant les populations de chiroptères présentes et qui sont très nombreuses sur la commune de Villemur-sur-Tarn : 1 000 individus et 14 espèces recensés. Elle partage le sentiment que le porteur de projet a été attentif à la distance aux habitations et aux zones radars mais pas suffisamment aux gîtes de chauves-souris et notamment des Noctules repérées sur le site à chaque point de mesure et dont un gîte se situe sur l'AER (aire d'étude rapprochée, 3km de la zone d'étude du projet éolien). Elle ajoute que les Noctules sont une espèce de chauve-souris particulièrement grande, volant très haut et qui est particulièrement vulnérable aux*



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

éoliennes d'après une étude européenne datée de 2019. Pour les futurs projets, l'association NEO demande à Voltalia de prêter attention aux gîtes de chauves-souris.

Voltalia invite les associations à partager leurs points d'alerte concernant la biodiversité locale.

- La représentante de NEO rappelle que si la ZIP est située en dehors des Zones Naturelles Sensibles, elle est trop proche des zones Natura 2000 et des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Effectivement, les oiseaux et chiroptères ne connaissent pas ce type de frontière et peuvent se déplacer en dehors des zones protégées. A titre d'exemple, les Noctules peuvent parcourir une centaine de kilomètres la même journée.
- L'association NEO répond que malgré les SDA, les chauves-souris seront impactées, notamment les maternités situées à proximité du site. Avec ce projet, les populations de chauves-souris seraient fortement menacées.

Enjeux paysagers

- Une élue à la mairie de Villebrumier indique être en attente de réponses aux questions posées par la communauté de commune Grand Sud Tarn-et-Garonne sur le registre numérique, notamment sur la réalisation de nouveaux photomontages.

Voltalia répond que les photomontages demandés ont été mis à disposition sur le site du projet sous la forme d'un carnet de photomontages (voir sur ce [lien](#)).

- Le Maire de Grazac partage son étonnement sur la taille des éoliennes. Selon lui, les éoliennes de 200 mètres étaient seulement adaptées dans le cadre de l'éolien en mer. Selon lui, les impacts visuels, déjà forts dans le cadre de l'éolien mer, sont trop importants à 500 mètres des habitations.

Voltalia indique que la construction d'un parc avec de grandes éoliennes correspond à un type de projet. Le projet est établi en fonction de la ressource en vent disponible sur le territoire. Voltalia partage également sa compréhension que ces éoliennes soient perçues comme hautes.

- Un·e participant·e indique que l'éolienne qui est sur les nouveaux photomontages est plus grande que sur les premiers photomontages (pages 16 et 17 des photomontages disponibles à l'accueil). Il/Elle a le sentiment que Voltalia n'a pas respecté les dimensions réelles sur les premiers photomontages et partage sa difficulté à faire confiance Voltalia. Il/Elle compte vérifier les dimensions prochainement mais suppose que les résultats seront différents.

[Note post-réunion : La personne fait référence au premier carnet de photomontages, dont les exemplaires imprimés restants de l'atelier du 1^{er} octobre ont été mis à disposition lors de cette réunion de clôture. Les pages 16 et 17 désignent les photomontages réalisés depuis Le Born au niveau de la route départementale 47. Lien disponible [ici](#).]

Voltalia rappelle que des expert·es paysagistes ont été mandatés pour la réalisation de ces photomontages, selon une méthodologie encadrée. Aucune modification ou de réduction de la taille des éoliennes n'a été réalisée.



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

L'**animateur** ajoute que la demande de réalisation de photomontages complémentaires pour intégrer certains points de vue ont été consignées.

- *Un·e participant·e indique que Bondigoux ne ressemble pas aux photomontages mis à disposition par Voltalia notamment car la photo a été prise à Rouquette, située en bas des coteaux. Il/Elle suggère à Voltalia de réaliser un photomontage depuis les hauteurs des coteaux.*

Enjeux immobiliers

- *Selon un·e participant·e, les habitations perdront leur valeur immobilière si le projet se réalisait. Il/Elle demande ce que Voltalia anticipe à ce sujet.*
- *Le deuxième adjoint de Beauvais-sur-Tescou partage une décision de justice qui demande la baisse de la taxe foncière pour des habitations à proximité d'un parc éolien du fait de la dévaluation immobilière et les pertes locatives dues à l'implantation de ce parc. Il souhaite disposer d'une étude sur le nombre de maisons qui ont pu être vendues à moins d'un kilomètre d'éoliennes. Effectivement au-delà de la dévaluation immobilière, il craint que les biens immobiliers à proximité des éoliennes deviennent invendables. A ce sujet, il demande aux équipes de Voltalia si elles achèteraient une maison située à 500 mètres d'éoliennes.*

Voltalia répond que des maisons situées à proximité d'un parc éolien ont été vendues, notamment à Saint-Félix-Lauragais (site de la visite de site proposée pendant la concertation) où des maisons situées à 350 mètres ont été vendues sans décote. Ces données peuvent être vérifiées sur les sites d'Etalab et [DVF](#), plateforme étatique qui partage les éléments de vente des différentes parcelles et biens immobiliers. Les prix de vente des maisons de Saint-Félix-Lauragais peuvent ainsi être comparés avec les prix de biens situés à une plus grande distance du parc éolien.

Voltalia précise que le prix d'un bien immobilier est défini par plusieurs éléments, dont le principal est sa valeur intrinsèque et non seulement par la valeur de son environnement.

A titre individuel, un membre de Voltalia répond qu'il achèterait un bien à proximité d'un parc éolien.

- *Un·e participant·e partage son mécontentement à propos des informations partagées par Voltalia et considère qu'elles sont mensongères et subjectives.*

Le **Garant** indique que des données et sources doivent être apportées à ce sujet pour obtenir des réponses objectives. Si le projet se poursuit, le Garant recommande à Voltalia d'apporter des données précises sur les impacts immobiliers des parcs éoliens.

- *Selon un·e participant·e, les réponses apportées par Voltalia sont erronées. A son sens, il est faux de dire que la valeur d'une maison n'est fixée que par le bien intrinsèque et non par son environnement.*
- *Un·e participant·e témoigne avoir payé 8 000 euros de plus son bien immobilier pour sa vue sur les Pyrénées.*
- *Un·e participant·e s'exprime au titre de son expérience en tant que promoteur immobilier et précise que la valeur immobilière n'est pas la même selon l'environnement. A titre*



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

d'exemple, les communes de Balma [commune située dans la banlieue est de Toulouse] et le quartier de Borderouge [quartier toulousain] sont comparées.

- *Un·e participant·e rappelle que sa maison est située à moins de 500 mètres de la première éolienne. A son sens, sa maison donnant sur la vallée où seraient implantées les éoliennes, ne sera pas vendable.*

Voltalia présente ses excuses si les réponses apportées ne sont pas suffisamment précises à ce sujet et rappelle essayer de présenter des études objectives sur le sujet à l'instar de l'étude de l'ADEME. Il est ajouté qu'en cas de perte avérée et démontrée sur les biens immobiliers, des indemnisations peuvent être mises en œuvre.

- *Un·e participant·e remet en question l'étude de l'ADEME citée à plusieurs reprises en référence dans le DMO, notamment à la page 32. Il/Elle cite un extrait « La quantité de données disponibles ne permet pas de statuer sur le sujet à des seuils de distance plus bas que 5 kilomètres.⁷ » Autrement dit, l'ADEME n'est pas en mesure d'apporter une réponse précise sur les impacts immobiliers. Dans la partie interview de ce même rapport⁸, il est écrit : « Il reste possible que pour des cas spécifiques (et très peu nombreux), l'implantation d'un parc éolien ait un impact significatif sur le prix et la facilité à vendre » notamment « un bien très proche des éoliennes (de l'ordre de 500 à 1000 mètres). Les ordres de grandeurs avancés par les interviewés pour les impacts de l'éolien sur ces biens spécifiques allant de -5 à -20%. » Il/Elle regrette que l'ensemble des réponses ne soient jamais précises et honnêtes. A son sens, Voltalia perd toute sa crédibilité par les réponses apportées.*

L'**animateur** précise que ces éléments feront l'objet de réponses écrites ultérieures car ils nécessitent d'être étudiés.

Enjeux touristiques

- *Un.e participant.e intervient au titre de son activité professionnelle en tant que chargé.e de l'attractivité à Bessières. A son sens, le tourisme et l'activité économique du territoire vont fortement se développer dans les prochaines années. Il partage son opposition au projet éolien qui, à son sens, est un repoussoir à l'attractivité. Il explicite son point de vue par plusieurs éléments :*
 - *Il/Elle indique être très sollicité·e par des entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire.*
 - *Il/Elle précise que le contexte économique est complexe pour les collectivités et les entreprises.*
 - *Il/Elle rappelle que le Maire de Buzet développe activement l'attractivité du territoire à travers le projet des Portes du Tarn, un parc d'activités pour attirer de nouvelles entreprises.*
 - *Il/Elle ajoute que le Nord-Toulousain sera situé à 2h30 de Paris grâce à la construction d'une Ligne Grande Vitesse d'ici 6 ans. Cette infrastructure renforcera l'attractivité du territoire, le maintien des équipements et des services publics. De même, le territoire connaîtra une croissance de l'emploi grâce à l'arrivée d'entreprises et au développement du tourisme -notamment grâce à Albi dont le centre historique est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. En Italie, la ruralité est porteuse d'emplois.*

⁷ Etude « Eolien et immobilier », ADEME, 2022, page 3 (disponible sur ce [lien](#)).

⁸ Idem, page 6



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

- *Il/Elle appelle l'ensemble des acteurs, réunit grâce à la concertation, à se fédérer pour créer un projet de territoire.*
- *A son sens, il est préférable d'attirer des entreprises et non des ZAD -comme cela a été le cas dans le cadre des projets Sivens et A69.*
- *Selon lui/elle, l'éolien est un repoussoir aux investisseurs car les cadres bordelais et parisiens n'achèteront pas de domaines à proximité d'éoliennes.*
- *Un·e participant·e partage son attachement au Tarn, au Tarn-et-Garonne et à l'appellation « Toscane occitane » et souhaiterait que Villemur-sur-Tarn puisse devenir la porte de cette zone touristique.*

Enjeux sanitaires, acoustiques et distance aux habitations

- *Un·e participant·e réagit à l'intervention du Directeur France de Voltalia en indiquant que l'objectif de la concertation n'est pas de discuter des enjeux stratégiques et géopolitiques mais d'échanger sur les enjeux locaux. Il/Elle regrette que la présence de près de 150 familles vivant à proximité des éoliennes ne soit jamais mentionnée dans les documents fournis par Voltalia. Il demande à Voltalia ce qui est prévu pour ces familles.*

Voltalia confirme que les riverain·es les plus proches subiront davantage d'impacts et différentes mesures acoustiques et environnementales sont étudiées pour réduire ces nuisances. Par ailleurs, le manque de retombées économiques pour certains territoires peut être compensé par des mesures de partage de la valeur présentées lors du dernier atelier.

- *Un·e participant·e considère que les réactions violentes sur le projet et la concertation sont compréhensibles. A son sens, le projet doit être arrêté immédiatement car les effets sur la santé des humains et des animaux d'éoliennes de 200 mètres ne sont pas connus.*
- *Un·e participant·e demande si un autre projet avec des éoliennes de 200 mètres situées en haut d'un coteau touchant 150 habitations situées entre 500 et 1500 mètres a déjà été fait en France. Si oui, il/elle souhaiterait les rencontrer et connaître leur avis sur le projet.*

Voltalia répond que des projets éoliens de 200 mètres existent en France. Toutefois, chaque projet est différent et chaque territoire présente une densité et des caractéristiques différentes.

Voltalia rappelle s'inscrire dans un dynamique de transition écologique fixée au niveau national, régional et local mais confirme que les enjeux et impacts sont locaux. Toutefois, si chaque projet se décidait uniquement en fonction des enjeux locaux, aucun projet ne serait réalisé.

Retombées économiques du projet

- *Le sénateur du Tarn juge le projet inégal car les éoliennes seront implantées à Villemur-sur-Tarn, commune qui bénéficiera des retombées économiques, tandis que les communes riveraines subiront les nuisances.*
- *La Vice-Présidente en charge du PCAET de la communauté de communes de Gaillac-Graulhet indique qu'à son sens, la relocalisation du projet doit être étudiée car l'implantation prévue touche fortement les communes du Tarn et du Tarn-et-Garonne*



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

tandis que les retombées économiques bénéficieront à la commune de Villemur-sur-Tarn, située en Haute-Garonne.

Voltalia répond que le site identifié correspond au seul emplacement permettant la réalisation d'un parc éolien en respectant les différentes réglementations en vigueur (environnement, distance aux habitations...).

Voltalia ajoute chercher à améliorer la répartition des retombées économiques et réduire les inégalités entre collectivités territoriales. A titre d'exemple, un doublement de l'IFER au bénéfice de l'Etat, a été adopté par l'Assemblée Nationale le 28 octobre dans le cadre de la loi de finances 2026. La proposition alternative portée par la Fédération France Renouvelables, dont Voltalia est membre, est de doubler cet impôt mais de faire bénéficier les collectivités locales de 100% de cette taxe, avec une répartition égalitaire pour les différents départements ou communautés de communes concerné·es.

- *L'adjoint au Maire de la commune de Roquemaure (située dans le Tarn) partage son regard sur le projet. A son sens, l'éolien n'est pas bénéfique tant sur le plan économique, moral que fiscal. Ces projets viennent, à son sens, détruire les paysages et ces installations enrichiraient l'Association Famille Mulliez et ses 700 actionnaires. Il ajoute que l'éolien génère 32 milliards d'euros de bénéfices industriels, dont 22 milliards payés par le contribuable à travers la garantie d'un prix d'acquisition fixé par appel d'offre avec l'Etat ainsi que le système de contribution par l'Etat. Selon lui, l'Etat français a surinterprété la directive européenne pour favoriser l'éolien mais ce système coûte cher à l'Etat.*

Voltalia répond que pendant la crise sanitaire et l'augmentation du prix de l'électricité, les énergies renouvelables ont rapporté 5,5 milliards d'euros à l'Etat français pendant 2 ans en remboursant la différence entre le prix du marché et le prix fixé par appel d'offre. Les Français·es ont payé moins cher leur énergie grâce aux énergies renouvelables, ces données sont vérifiables auprès de la Commission de régulation de l'énergie.⁹

[Note post-réunion : *Le montant du soutien à ces projets est financé par le budget de l'Etat à hauteur de 6,9 milliards d'euros en 2025. Pendant la crise de 2022-2023, alors que les prix de marché de l'électricité étaient très élevés, les énergies renouvelables électriques ont apporté 5,5 Mds€ de recettes au budget de l'Etat, qui ont notamment permis de financer le bouclier tarifaire pour préserver les consommateurs disposant d'un tarif réglementé.]*

Alternatives

- *Un·e participant·e propose d'installer le parc éolien dans l'Aude, Département le plus pauvre d'Occitanie, du fait de la présence de vent et de la faible densité du territoire (1 habitant par hectare selon ses chiffres). A son sens, ce territoire a davantage besoin d'argent.*

Conclusion des Garants

Richard PASQUET salue l'assistance, élus et citoyens, demande d'excuser Jérôme Favrel que son activité professionnelle a contraint à être indisponible aujourd'hui remercie les

⁹ Commission de Régulation de l'Energie, « Débat sur l'énergie, Démêler le vrai du faux », septembre 2025 - https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Rapports_et_etudes/2025/DemelerleVraidiuFaux.pdf



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

personnes présentes, encore nombreuses ce soir et partage une première appréciation du déroulement de la concertation. Les garants expriment plusieurs sources de satisfaction :

- Participation des publics : la forte participation des habitant·es tout au long de la concertation et la mobilisation de nombreux·ses élus·es du territoire sont saluées. Cette participation met en évidence que la communication a bien fonctionné et a permis à un territoire élargi de participer.
- Cadre des échanges : les échanges ont pu se dérouler dans un cadre respectueux, propice à l'expression de toutes et tous. Il y a eu des applaudissements et quelques haussements de ton qui sont très courants dans les concertations.
- Contenu des échanges : la concertation a permis de faire émerger de nombreux arguments.
- Maître d'ouvrage : le porteur de projet est remercié pour sa collaboration et pour l'organisation de la concertation dans de bonnes conditions. Les critiques formulées sur certaines données du DMO ont pu être vérifiées et rectifiées par le maître d'ouvrage.

Il partage également quelques regrets :

- Calendrier de la concertation : la concertation s'est tenue sur un délai restreint avec un rythme cadencé.
- Diversité des publics : le projet n'a pas pu être présenté devant des collégien·nes ou lycéen·nes comme cela était prévu initialement, notamment car la concertation s'est terminée pendant les vacances scolaires. De même, il n'y a pas eu de « stands mobiles », présence sur des points de fréquentation de vie courante, les marchés, plate-formes sportives ou centres commerciaux par exemple. Ces modalités permettent en effet de fournir un cadre moins formel aux échanges et de donner la parole à d'autres types de public moins habitués à s'exprimer en réunion.
- Modalités : lors de la dernière rencontre prévue en « atelier » : des participant·es sont venu·es voir les Garants en fin de réunion pour partager leur déception de ne pas avoir travaillé en atelier alors que cela était indiqué comme tel.
- Participation des élus·es : il constate que l'absence de certain·es élus·es a été regrettée par les participant, mais les Garants remercient celles et ceux qui se sont mobilisé·es tout au long de la concertation. Il précise que tous les élus avaient été invités mais que la concertation est surtout organisée pour que les citoyens puissent être informés et donnent leurs points de vue.

Richard PASQUET partage également les premiers enseignements de la concertation :

- D'une part, il s'agit d'un projet d'une nature nouvelle, notamment du fait de la taille des éoliennes. Sur ce point, il recommande à Voltalia de mettre à disposition des retours d'expériences sur les impacts d'éoliennes mesurant de l'ordre de 200 mètres de haut.
- D'autre part, il s'agit d'un territoire sensible du fait du patrimoine paysager et de la biodiversité présente qui suscitent un fort attachement.
- Enfin, il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans un cadre contraint au sein duquel le maître d'ouvrage dispose de peu de marges de manœuvre pour faire évoluer le projet, tout en respectant la réglementation en vigueur et en assurant la rentabilité du projet.

Il ajoute qu'il y a eu de nombreuses demandes d'information sur lesquelles il faudra que le porteur de projet puisse apporter les informations attendues. Il recommande à Voltalia de fournir des expertises indépendantes, notamment au travers de l'Etat pour répondre aux



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

questions soulevées (demande concernant le détail de l'étude de vent et qui comporte, selon Voltalia des données « commerciales »).

Le **Garant** rappelle également que la concertation dure jusqu'au 6 novembre et qu'il est possible de contribuer sur les registres papier et en ligne. Au-delà de cette date, le maître d'ouvrage disposera de quelques jours supplémentaires pour apporter les réponses aux questions posées. Par ailleurs, le bilan sera publié un mois après la fin de la concertation et partagera l'ensemble des sujets discutés sans pondération, ainsi que les réponses du maître d'ouvrage qui ont été apportées.



Synthèse des éléments d'informations attendus

Les questions sans réponse

- *Le sénateur du Tarn demande à Voltalia où seront produites les éoliennes et partage ses doutes à la lecture du DMO qui mentionne l'Allemagne et la Chine. Il craint que la production soit faite en Chine à l'image des panneaux photovoltaïques dont 98% de la fabrication est chinoise. A son sens, il est incohérent de souhaiter sortir de la dépendance au gaz russe pour entrer dans une dépendance au photovoltaïque chinois.*

[Note post-réunion : une première réponse a été apportées en page 12 du présent document]

- *Un·e participant·e demande si un autre projet avec des éoliennes de 200 mètres situées en haut d'un coteau touchant 150 habitations situées entre 500 et 1500 mètres a déjà été fait en France. Si oui, il/elle souhaiterait les rencontrer et connaître leur avis sur le projet.*
- *[Note post-réunion : réponse apportée en séance, voir page 15 du présent document. Si le projet se poursuit après la concertation, une visite d'un site éolien, situé en France, disposant d'éoliennes d'une hauteur similaire à celles envisagées pour le projet pourrait être corriger]. Deux représentant·es des associations Nature en Occitanie (NEO) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) expriment une opposition de principe du fait du manque d'informations mises à disposition pour permettre de statuer sur le projet. L'absence de publication de l'état initial complet est notamment regrettée. Plusieurs questions sont de nouveau partagées :*
 - *Quelles seront les demandes de dérogation de destruction d'espèces protégées ?*
 - *Quelles mesures ERC seront proposées ?*
 - *Quel sera le Système de Détection de l'Avifaune (SDA) choisi et quelles sont les garanties de son efficacité ?*
 - *Quelles seront les modalités de suivi en phase d'exploitation et les mesures de feed-back envisageables en cas de mesure de mortalité de la faune supérieure aux estimations ?*

Note post-réunion :

A ce stade du projet, ces informations ne sont pas disponibles car le scénario d'implantation n'est pas encore figé et l'étude d'impact n'est pas finalisée.

Si le projet se poursuit, une fois l'implantation définie, la partie impacts-mesures de l'étude d'impact sera réalisée et permettra de définir l'ensemble des mesures ERC, les caractéristiques du système de détection de l'avifaune, les espèces faisant l'objet d'un éventuel dossier de demande de dérogation espèces protégées, et les mesures de suivi.

Néanmoins, concernant les systèmes de détection de l'avifaune (SDA), Voltalia souhaite porter à la connaissance du public les éléments suivants.



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

Différents SDA pour la réduction de la mortalité avifaune par les éoliennes existent. À titre d'exemple, parmi ces systèmes figurent les outils *Identiflight*, *Biodiv-Wind*, *BeWe QANNT*, *AVES Wind*, et d'autres (cf. document ressource disponible à [ce lien](#)).

Plusieurs études scientifiques ont été menées pour étudier l'efficacité de ces systèmes. Par exemple, les deux études suivantes ont été réalisées en Allemagne sur les dispositifs *Identiflight* et *Aves Wind* (disponibles également dans le document ressource indiqué ci-dessous). Leurs conclusions mettent en avant la conformité de ces systèmes aux exigences allemandes de protection de la biodiversité.

- *Dans quelle mesure Identiflight protège-t-il le Milan royal et le Pygargue à queue blanche ? Aperçu de l'efficacité du système pour réduire le risque de collision avec les éoliennes.* 2024. Dr. M. Reichenbach (ARSU GmbH - Regional Planning and Environmental Research Group), Dr. H. Reers (OekoFor GbR).
- *Système anti-collision Aves Wind Onshore pour la protection du Milan royal (Milvus milvus) - Évaluation de la conservation des espèces* (en allemand)¹⁰. 2024. Bioplan.

L'efficacité du système *Identiflight* mise en évidence dans l'étude susmentionnée de l'ARSU se trouve également corroborée par les résultats d'autres études (McClure et al 2018¹¹, Aschwanden et Liechti 2020¹², McClure et al. 2021¹³, McClure et al. 2022¹⁴), qui soulignent la capacité du système à détecter avec un taux de détection de 96% les oiseaux à partir de la taille du faucon crécerelle.

En France, deux programmes de recherche sont en cours :

- Le programme **MAPE** - *Réduction de la Mortalité Aviaire dans les Parcs Éoliens en exploitation*, en cours depuis 2021. Le programme a pour objectifs d'étudier les causes de la mortalité aviaire dans les parcs éoliens, les conséquences des collisions sur les populations d'oiseaux, recueillir les informations pour améliorer les solutions de réduction de la mortalité, rédiger et mettre en œuvre un protocole d'évaluation collaboratif des systèmes de détection-réaction, mener des actions de concertation et divulgation. La LPO participe à ce programme.
- Le programme **SDA+** (ADEME, OFB, ECOSPHERE), qui a comme objectif la définition d'un cadre commun pour l'évaluation de la performance des systèmes de détection-réaction automatiques des oiseaux (SDA) par les fournisseurs de SDA et par les exploitants de parcs éoliens. Le programme a une durée de quatre ans entre 2025 et 2028.

En conclusion, à ce stade, aucun dispositif spécifique n'est arrêté concernant le projet éolien Collines du Nord Toulousain. Le choix se fera au regard des recommandations de l'étude d'impact finalisée et des dispositifs disponibles sur le marché au moment de la réalisation du

¹⁰ Titre original : AVES WIND ONSHORE Antikollisionssystem zum Schutz des Rotmilans (*Milvus milvus*) Artenschutzfachliche Bewertung. 2024. Bioplan

¹¹ MCCLURE, J. W., L. MARTINSON & T. D. ALLISON (2018): Automated monitoring for birds in flight: Proof of concept with eagles at a wind power facility. Biol. Conserv. 224: 26-33.

¹² ASCHWANDEN, J. & F. LIECHTI (2020): Erprobung des automatischen Vogeldetektionssystems Identiflight auf dem Testfeld des WindForS im Rahmen der Naturschutzbegleitforschung (NatForWINSENT). Schweizerische Vogelwarte, Sempach, 38 S.

¹³ MCCLURE, J., B. ROLEK, L. DUNN, J. MCCABE, L. MARTINSON & T. KATZNER (2021): Eagle fatalities are reduced by automated curtailment of wind turbines. J Appl Ecol. 00:1-7 (<https://doi.org/10.1111/1365-2664.13831>).

¹⁴ MCCLURE, C., B. ROLEK, L. DUNN, J. MCCABE, L. MARTINSON & KATZNER, T (2022): Confirmation that eagle fatalities can be reduced by automated curtailment of wind turbines. Ecol Solut Evid. 2022;3:e1217.3: 1-8.



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

projet s'il était poursuivi et autorisé. Voltalia prendra bien évidemment en compte les dispositifs qui bénéficieront d'études solides ayant conduit à des conclusions favorables.

Informations complémentaires attendues

- *Obtenir des données fiables et objectives sur les impacts immobiliers de l'implantation d'un parc éolien pour les habitations situées à 500 mètres des éoliennes et jusqu'à 5 kilomètres.*

Note post-réunion :

L'obtention de données fiables et objectives, notamment sur la valeur des biens immobiliers entre 500m et jusqu'à 5 km d'une éolienne, est l'une des finalités de l'étude « Eoliennes et Immobilier » publiée par l'ADEME en mai 2022.

Elle s'appuie sur les données des transactions immobilières réalisées entre 2015 et 2020. La méthode d'étude est présentée en détail dans le rapport final disponible ici : <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/5610-eoliennes-et-immobilier.html>

Nous en rappelons quelques éléments issus des conclusions principales :

- bien immobilier situé à plus de 5 km d'une éolienne : pas d'impact
- bien immobilier situé à moins de 5 km d'une éolienne : -1,5 % sur le prix par m² (ce périmètre correspond à 10 % des maisons vendues en France métropolitaine sur la période étudiée)
 - L'étude a analysé les données disponibles sur les segmentations de distances de 0 à 1,5 km et de 1,5 à 2,5 km.
 - Les résultats obtenus n'ont pas permis de déterminer de conclusion robuste du fait de résultats contre-intuitifs (tendance positive sur le prix/m², mais avec un écart-type très large) du fait de l'existence de cas particuliers et du faible nombre de transactions recensées. *Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de transactions répertoriées, mais que par rapport à l'ensemble des données étudiées, l'échantillon est trop petit pour en déduire une tendance fiable.*
 - L'étude souligne également, dans les conclusions de l'approche qualitative, que les retours issus des interviews d'agents immobiliers ne peuvent être retenus dans l'analyse (échantillon trop faible, parmi les réponses à la question « quelle décote ou surcote associez-vous à une éolienne à 700m » une seule mentionne une baisse de 40% voire plus. Les autres réponses n'ont pas indiqué d'évaluation).
 - L'étude rappelle que « les dévaluations systématiques de l'ordre de 20% ou plus, parfois évoquées par la presse sont fantaisistes et ne correspondent à aucune réalité statistique ».

Dans l'analyse de ses limites (p. 45 du rapport), l'ADEME souligne deux cas spécifiques, qui correspondent toutefois à un très faible volume de transactions : d'une part les biens dont la valeur vénale est supérieure à 1 millions d'€, et d'autre part les biens très proches des éoliennes (moins de 2,5 km). Pour ces deux cas, il est indiqué que si l'étude démontre que « l'impact de l'éolien sur le prix de l'immobilier est négligeable » (- 1,5 % entre 0 et 5 km), elle



PROJET EOLIEN COLLINES DU NORD TOULOUSAIN

montre aussi que « cet impact croît quand la distance aux habitations diminue ». Toutefois, « la quantité de données disponible ne permet pas de chiffrer avec exactitude l'impact de l'éolien sur l'immobilier lorsque la distance qui sépare l'éolienne du bien est très faible. »

Dans sa conclusion et ses perspectives, l'ADEME indique quatre axes d'approfondissement :

1. consolider la méthodologie déployée au plan de la résolution des données,
2. **affiner l'étude sur les biens de caractère, touristiques et proches des éoliennes,**
3. mesurer l'évolution de l'impact de l'éolien sur l'immobilier avec l'image de l'éolien dans le débat public par un observatoire régulier,
4. **expliquer les impacts de la proximité d'éoliennes aux habitations au niveau individuel sous le prisme de la sociologie.**

Afin de répondre à la question exprimée lors de la réunion, nous ne nous estimons pas être en mesure de fournir, dans le court terme, une étude avec des résultats plus précis que les résultats de l'étude de l'ADEME, notamment au regard du fait que la dynamique immobilière s'apprécie sur des temps longs.

A la lecture des perspectives établies dans la conclusion du rapport, nous proposons, via et avec l'appui des associations dont nous sommes membres, de nous rapprocher de l'ADEME pour solliciter une mise à jour de l'étude au regard des axes d'approfondissement mentionnés en conclusion de l'étude de mai 2022.

- *Réaliser des photomontages depuis les hauteurs des coteaux, notamment à Bondigoux.*

[Note post-réunion : Si le projet se poursuit, de nouveaux photomontages seront réalisés pour finaliser l'étude d'impact sur l'environnement. Voltalia transmettra alors les suggestions recueillies dans le cadre de la concertation au bureau d'études.]